

# ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar  
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



*Numéro 11*

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
**AIDELF**

# L'implication des pères dans l'éducation des enfants au Gabon

**Myriam MOUVAGHA-SOW**

CERPOS - Université de Paris X-Nanterre et INED, Paris France

Dans les pays occidentaux, en France notamment, on a assisté depuis une trentaine d'années, parallèlement à un mouvement d'émancipation des femmes, au débouloonnement du *pater familias*, et à ce que certains ont qualifié de « crise de la paternité » (Granet, 2000 ; Ferrand, 2001). Au Gabon en revanche, comme nous allons le voir, la législation moderne, s'inspirant du Code civil napoléonien, a plutôt renforcé le rôle du père.

Par ailleurs, des études ont montré l'importance du pouvoir décisionnel des hommes dans le processus de reproduction en Afrique sub-saharienne (Andro, 2000). Ceux-ci désirent souvent une descendance plus élevée que les femmes, alors même que les pères interviennent très peu dans l'éducation et « l'élevage » des enfants. On observe également dans des pays comme la France, que malgré l'avènement de « nouveaux pères » depuis les années 1980, la répartition des tâches domestiques, y compris celles qui concernent les enfants, est toujours très inégale entre les hommes et les femmes, et que celles-ci sont donc toujours majoritairement à la charge des femmes (Ferrand, 2001).

D'autre part au Gabon, dans un contexte où les ruptures d'union, la polygamie formelle et informelle, ainsi que les naissances hors-mariage sont fréquentes, on peut supposer que nombre d'enfants se retrouvent à vivre soit avec un seul de leurs géniteurs, soit avec aucun. Dans ces conditions, quelle est la proportion d'enfants élevés par leur père biologique et quels sont les facteurs qui la déterminent ?

Notre propos ne sera pas d'étudier l'implication quotidienne des pères dans les soins aux enfants, car nous n'avons pas de données à ce sujet. Notre objectif, dans cette communication, sera d'observer quel est l'environnement familial des enfants. Par environnement familial, nous entendons le type de ménage dans lequel vivent les enfants et plus précisément la ou les personnes avec lesquelles ils vivent. Nous nous intéresserons au type de lien des enfants avec les personnes qui les élèvent. Dans une première partie, nous verrons si les enfants vivent avec leurs deux parents, un seul des parents ou avec d'autres personnes. Puis, nous étudierons quels sont les facteurs qui déterminent le type de foyer des enfants, en s'intéressant à la fois aux caractéristiques des enfants et à celles de leur mère ou de leur père. Pour finir, nous centrerons plus spécifiquement notre attention sur les enfants qui vivent avec leur père. Mais voyons d'abord la méthodologie utilisée.

## Préalables méthodologiques

Nos analyses statistiques bivariées et multivariées se feront à partir d'une enquête réalisée en 1999 dans trois quartiers de Libreville, aux populations de niveaux socio-économiques différenciés, sur les comportements matrimoniaux et reproducteurs auprès de 484 femmes et 424 hommes (dont la plupart ne sont pas en couple) (EFL 1999). A partir de l'historique des grossesses des femmes et de l'historique des naissances vivantes des hommes, pour chaque enfant en vie au moment de l'enquête, les femmes et les hommes nous ont indiqué avec qui il vivait, s'il a été reconnu légalement par son père et si au moment de l'enquête, celui-ci participait aux frais d'éducation. En outre, nous avons pour les femmes, les raisons du placement de leurs enfants. Enfin, pour les enfants qui ne vivaient pas avec leur père, nous avons demandé s'ils étaient en contact avec ce dernier.

Nous utiliserons également une première analyse d'une quarantaine d'entretiens semi-directifs réalisés à Libreville auprès de femmes en 1997, d'entretiens directifs recueillis auprès

d'une quinzaine d'hommes en 2002, ainsi que les résultats d'une étude sur les enfants confiés que nous avons conduite à Libreville en 1995 (Mouvagha, 1995), qui nous permettront de préciser certains phénomènes.

Nous considérons comme enfants, pour nos analyses, les enfants des femmes et des hommes enquêtés qui ont moins de 18 ans au moment de l'enquête.

## 1. Des coutumes à la législation moderne : un renforcement de l'autorité paternelle

### 1.1 Les coutumes

Au Gabon, les enfants « appartiennent » à l'ensemble du lignage et non uniquement à leurs géniteurs et, comme dans la majorité des pays africains, ils peuvent être élevés par des membres de la famille étendue. Par ailleurs, dans la plupart des ethnies gabonaises, la filiation est unilinéaire. Cela signifie que les enfants sont rattachés principalement à un seul lignage, celui de leur mère ou celui de leur père.

Dans le premier cas, la filiation est dite matrilineaire. Traditionnellement, c'était alors la relation avec l'oncle maternel qui était privilégiée. En effet, c'est le frère de la mère qui détenait l'autorité familiale et non pas la mère elle-même. Cependant, en raison d'une résidence patrilocale, les enfants étaient censés vivre chez leur père, mais héritaient de leur oncle maternel (la terre et éventuellement les épouses) et pouvaient à tout moment compter sur leur famille maternelle en cas de conflit avec leur père. A l'opposé, dans les ethnies patrilineaires, l'enfant appartenait bien au lignage de son père, mais seulement si celui-ci s'était acquitté de la compensation matrimoniale. Un enfant né avant le mariage coutumier appartenait au patrilignage de sa mère<sup>1</sup>. Il n'y avait pas de contradiction entre le régime de filiation et la règle de résidence. Les enfants vivaient avec leur père et en héritaient. Enfin, il semblerait que quelques ethnies attachaient autant d'importance aux branches maternelle et paternelle, sans que pour autant, comme c'est le cas en Occident, la filiation soit indifférenciée. Chacun des deux lignages ayant une fonction spécifique.

Dans tous les cas, la question du statut de l'enfant né avant le mariage ne s'est jamais posée. Ainsi comme le note Raymond Mayer,

« La notion d'« enfant adultérin », (à l'instar de celle d'« enfant naturel ») n'est pas pertinente dans les sociétés gabonaises traditionnelles. Dans une société matrilineaire, tout enfant appartient au matrilignage de la mère et le perpétue. Dans une société patrilineaire, la position de l'enfant est strictement définie par rapport au versement de la dot : « l'enfant appartient à la dot ». » (1992, p. 90)

Le Gabon compte une cinquantaine d'ethnies, dont environ une trentaine sont matrilineaires, une dizaine patrilineaires (dont l'ethnie la plus nombreuse, les Fang) et une autre dizaine bilinéaires.

### 1.2. La législation moderne

La législation moderne a renforcé l'autorité du père. Quand les parents sont mariés, le mari est le chef de famille. Les père et mère détiennent l'autorité parentale conjointement. Et en cas d'une union libre,

« *Les enfants issus de parents engagés dans une union libre sont légitimes s'ils sont légalement reconnus.* » (République gabonaise, 1981, p. 82)

---

<sup>1</sup> En effet, chez les patrilineaires, la « dot » sert à compenser la perte de la femme comme productrice (comme chez les matrilineaires) et la perte de la femme comme reproductrice. C'est pourquoi les montants sont plus élevés chez les « patrilineaires ».

Dans tous les cas, le père est tenu de contribuer à l'entretien et à l'éducation de ses enfants, qu'ils soient légitimes, naturels ou adultérins, dès lors qu'il les a reconnus. Par ailleurs, en cas de divorce ou de séparation avec leur mère, la garde des enfants est confiée au père dès qu'ils atteignent l'âge de six ans.

En outre, dans le premier Code civil, élaboré en 1972, un homme ne pouvait reconnaître un enfant qu'il avait eu pendant son mariage avec une autre femme qu'avec l'accord de son épouse (République gabonaise, 1981). Cet article a été révisé et dans le nouveau Code civil de 1989, l'accord de l'épouse n'est plus nécessaire (République gabonaise, 1990). Le législateur a ainsi voulu réglementer une pratique qui paraît répandue au Gabon et dans d'autres pays africains, surtout en milieu urbain (Ela, 1995 ; Oppong, 1999).

## 2. L'environnement familial des enfants

### 2.1 À peine la moitié des enfants sont élevés par leurs deux parents

Il faut bien garder à l'esprit que c'est un indicateur transversal et que la circulation des enfants a lieu tout au long de leur enfance. En effet, notre étude sur les enfants confiés nous a montré que certains enfants changeaient plusieurs fois de foyer au cours de leur enfance (Mouvagha, 1995).

TABLEAU 1. RÉPARTITION DES ENFANTS DES ENQUÊTÉ(E)S SELON LE TYPE D'ENVIRONNEMENT FAMILIAL :

Enfant vivant avec	Enquête Femmes	Enquête Hommes
Les deux parents	49,9	44,8
La mère uniquement	36,1	39,4
Le père uniquement	6,7	9,5
Des parents maternels	5,4	3,7
Des parents paternels	1,2	1,8
Autre	0,7	0,8
Total	100,0 (773)	100,0 (493)
<i>Source : EFL 1999</i>		

Au moment de l'enquête, d'après les femmes, la moitié des enfants vivent avec leurs deux parents et c'est le cas de 45% des enfants dont nous avons interrogé le père (tableau 1). La majorité des autres enfants vit avec sa mère. Les enfants élevés par leur père seul sont beaucoup moins nombreux. Enfin, une proportion non négligeable d'enfants vit donc avec des tiers (6 ou 7%), principalement des parents maternels, en premier lieu desquels les grands-parents (54% des enfants des femmes et 34% de ceux des hommes) et les oncles ou tantes (17% des enfants des femmes et 24% des enfants des hommes). Quel que soit le régime de filiation, la famille maternelle est plus sollicitée que la famille paternelle, ainsi qu'on l'avait constaté en 1995 (Mouvagha, 1995). Dans la catégorie « autres », on trouve des frères ou sœurs, des personnes sans lien de parenté (un seul enfant) et quatre enfants (de 15 à 17 ans) considérés comme déjà adultes. Il s'agit pour l'essentiel de jeunes filles, certainement déjà en couple. Très peu d'enfants ont leur père décédé (9 sur les 773 enfants des femmes, soit 1,2%). Nous n'avons malheureusement pas le chiffre correspondant pour les mères décédées, mais on peut supposer qu'il est du même ordre.

Il y a donc entre 14 et 16% des enfants de moins de 18 ans qui ne vivent pas avec leur mère. A titre de comparaison, dans une Enquête Budget Consommation à Libreville en 1994

(République gabonaise, 1995), on a dénombré 20% d'enfants de moins de 16 ans dans la même situation, et lors de la première Enquête Démographique et de Santé du Gabon, en 2000, on en a recensé à Libreville et Port-Gentil (la deuxième ville du pays), 20% chez les moins de 15 ans (République gabonaise, 2001)<sup>2</sup>.

Cette proportion d'enfants vivant avec leurs deux parents paraît bien inférieure à celle qu'on observe en France, par exemple. En effet, en 1986, 85% des enfants vivaient avec leurs deux parents (Villeneuve-Gokalp, 1994) et c'était le cas de 83% des enfants en 1994 (Villeneuve-Gokalp, 1999). En outre, la grande majorité des enfants élevés par un seul de leurs parents le sont également par leur mère (Ferrand, 2001).

## 2.2 Une évolution de l'environnement familial entre la génération des parents et celle de leurs enfants

On a demandé aux femmes et aux hommes avec qui ils avaient passé la majeure partie de leur enfance, jusqu'à l'âge de 12 ans. Si l'on s'intéresse uniquement aux femmes qui ont des enfants en vie au moment de l'enquête, 51% d'entre elles ont passé leur enfance avec leurs deux parents, 18% avec leur mère uniquement, 7% avec leur père seul et 24% avec d'autres personnes. Les pères ont majoritairement passé leur enfance avec leurs deux parents (59%) ou avec d'autres personnes (24%). Ils sont moins nombreux que les mères à avoir été élevés par un seul de leurs parents (8% par leur père et 10% par leur mère) (tableau 2).

TABLEAU 2. ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES MÈRES ET PÈRES PENDANT LEUR ENFANCE ET DE LEURS ENFANTS (AVANT 13 ANS)

Environnement familial avant l'âge de 13 ans	Enquête Femmes			Enquête Hommes		
	Mères	Enfants	Filles	Pères	Enfants	Fils
Les deux parents	51,3	51,0	48,2	58,7	45,4	45,6
La mère uniquement	18,1	36,4	39,8	9,5	39,3	38,9
Le père uniquement	6,6	5,9	4,6	7,8	9,3	10,4
D'autres personnes	24,0	6,6	7,4	24,0	6,0	5,2
Total	100,0 (304)	100,0 (590)	100,0 (284)	100,0 (179)	100,0 (400)	100,0 (193)

Source : EFL 1999

Ainsi, si l'on compare l'environnement familial des mères ou des pères à celui de leurs enfants, en considérant les enfants de moins de 13 ans, on observe des différences importantes (tableau 2). En effet, les femmes ont moins souvent été élevées par leur mère uniquement que leurs propres enfants mais plus souvent par d'autres personnes. Comme pour les mères, l'on observe que l'environnement familial des pères et de leurs enfants diffèrent. Leurs enfants sont moins souvent élevés par leurs deux parents ou par d'autres personnes et plus souvent par leur mère uniquement. Dans l'ensemble, la proportion d'enfants élevés par leur père uniquement est du même ordre à la génération des parents et à celle des enfants. Ce qui semble avoir changé est la plus forte implication des mères seules et la moins forte participation de la famille élargie dans l'éducation des enfants. On peut donc supposer que l'éducation des enfants est de plus en plus confiée à leurs géniteurs, mais qu'avec l'augmentation des ruptures d'union, les situations monoparentales et les recompositions familiales prennent de l'importance, n'entraînant pas, pour autant, une participation plus grande des pères, malgré la législation en vigueur.

<sup>2</sup> Par ailleurs, dans notre étude sur les enfants confiés (Mouvagha, 1995), on avait constaté qu'au Gabon, la circulation des enfants se fait dans le cercle étroit de la parenté et que les placements domestiques et la préférence sexuelle n'existaient pas, contrairement à ce qu'on a observé dans d'autres pays africains (Antoine et Guillaume, 1984 ; Isiugo-Abanihe, 1985 ; Page, 1986 ; McDaniel et Zulu, 1996 ; Vandersmeersch, 2000).

Cependant, il ne faut pas oublier qu'une partie des enfants qui vivent avec leur mère, vivent également avec leurs grands-parents maternels et sont souvent, en réalité, élevés par leur grand-mère. C'est sûrement la conséquence du recul de l'entrée en union des femmes, en particulier de la cohabitation et du développement d'union sans co-résidence, qui sont fécondes (Mouvagha-Sow, 2001). Par ailleurs, les jeunes restent également plus longtemps chez leurs parents du fait de la prolongation de leur scolarité à des âges élevés et de leur difficulté d'insertion sur le marché du travail. Dans les générations antérieures, on peut supposer qu'une partie des enfants, en particulier les premiers enfants, étaient élevés par leurs grands-parents, mais dans un foyer différent que celui de leur mère, car les grands-parents vivaient plus souvent en milieu rural qu'à l'heure actuelle.

On a également comparé l'environnement familial des filles à celui de leur mère et celui des fils à celui de leur père (tableau 2). On observe que les filles sont encore plus souvent élevées par leur mère que l'ensemble des enfants, et donc plus de deux fois plus que les mères ne l'ont été. Parallèlement, elles ont été un peu moins souvent élevées par leurs deux parents ou par leur père. On constate moins de différences entre les fils et l'ensemble des enfants. Ils sont un peu plus souvent élevés par leur père que les filles (10% contre 8%) et moins souvent par d'autres personnes. On verra plus loin qu'il semble bien y avoir une préférence des hommes pour l'éducation de leurs fils.

### 2.3 Une importance de la pluripaternité et de la plurimaternité<sup>3</sup>

Les désunions et le renouvellement des unions, d'une part, la polygamie, qu'elle soit formelle ou informelle, d'autre part, entraînent une pluripaternité et une plurimaternité importantes, c'est-à-dire qu'une grande proportion des femmes et des hommes ont eu des enfants avec plusieurs personnes (jusqu'à huit). Les femmes ont eu des enfants avec en moyenne 1,9 hommes et les hommes avec en moyenne 2,5 femmes. Ainsi, 26% des hommes ont des enfants de deux femmes et 17% de trois femmes ou plus et 25% des femmes ont eu des enfants de deux hommes et 14% de trois hommes et plus. Cette situation paraît un peu plus fréquente que celle qu'on a observée en Guadeloupe et Martinique en 1975-76, où 19% des femmes ont eu des enfants de deux pères et 11% des enfants de trois pères ou plus (Charbit, 1987).

Finalement, près de la moitié des enfants des femmes (48%) ont donc au moins un demi-frère ou une demi-sœur. Ce phénomène est plus courant chez les enfants des hommes (61%) et s'explique certainement par la pratique de la polygamie.

### 2.4 Des raisons de confiage différentes

Comme le « travail reproductif » est dévolu aux mères (Tabet, 1998) et « l'élevage » des enfants, au Gabon, comme dans la plupart des sociétés, est en général exclusivement une affaire de femmes, les enfants qui ne sont pas élevés par leur mère biologique seront considérés comme des enfants confiés.

Nous avons demandé aux femmes les raisons qui les ont poussées à confier leur enfant à leur père ou à d'autres personnes apparentées. En tout, 104 enfants ont été confiés par leur mère, 52 à leur père et 52 à d'autres parents. On observe une forte proportion de non-réponses, ce qui laisse supposer que la réponse à cette question n'est pas facile dans la mesure où le confiage des enfants résulte souvent de plusieurs facteurs.

---

<sup>3</sup> Nous reprenons ici le terme « pluripaternité » employé par Yves Charbit dans son étude sur la nuptialité dans la Caraïbe, qui est « utilisée pour décrire les familles au sein desquelles les enfants sont de pères différents » (1987, p. 61) et lui donnons le féminin « plurimaternité » pour désigner les familles où les enfants sont de mères différentes.

TABLEAU 3. DISTRIBUTION DES ENFANTS CONFIEÉS PAR LEUR MÈRE SELON LA RAISON DU CONFIAGE

Raison du confiage	Enfants élevés par leur père	Enfants élevés par d'autres personnes apparentées
Choix de la personne qui élève	21	17
Éducation	10	4
Problèmes financiers	2	6
Mère scolarisée	0	7
Autres raisons	12	11
Non- réponses	8	7
Total	52	52
<i>Source : EFL 1999</i>		

Dans notre étude sur les enfants confiés, nous avons remarqué que les raisons les plus souvent invoquées étaient les difficultés économiques des mères, la volonté des pères de récupérer leur enfant, ainsi que le désir des autres personnes apparentées de s'en occuper (Mouvagha, 1995). Ainsi, l'on observe que quand les enfants sont confiés au père, la raison la plus fréquemment citée est que celui-ci en a décidé (tableau 3). Les autres raisons sont une bonne éducation (10 enfants). En effet, les femmes comme les hommes évoquent l'éducation plus stricte des pères, qui serait d'autant plus importante qu'il s'agit de garçons. A l'inverse, l'éducation des grands-parents est censée être trop permissive. Il faut dire que, traditionnellement, les relations entre grands-parents et petits-enfants sont des relations « à plaisanterie »<sup>4</sup>. Quand l'enfant a été confié à un autre parent, la décision de cette personne est aussi déterminante. En revanche, l'éducation est moins souvent citée, alors que les problèmes financiers sont plus souvent en jeu ainsi que la scolarisation de la mère au moment du placement. Les jeunes filles qui veulent poursuivre leur scolarité, malgré une grossesse et la naissance d'un enfant, le confient, en général, à leurs propres parents (les grands-parents maternels). En fait, le confiage par la mère d'un enfant à son père et celui à d'autres personnes n'interviennent pas au même moment du cycle de vie de la mère.

Ce sont les enfants que les femmes ont eus très jeunes (la moitié des femmes ont eu leur premier enfant avant 19 ans), alors qu'elles étaient encore scolarisées et pas encore engagées dans une union stable, qui sont le plus souvent confiés à d'autres parents. Ainsi, la majorité des femmes que nous avons interrogées en 1997, qui ont eu leur premier enfant alors qu'elles étaient encore élèves ou étudiantes, l'ont confié à leurs parents ou l'ont élevé tout en vivant avec leurs parents. Il est ensuite souvent difficile pour elles de reprendre leur enfant quand elles le souhaitent, car les grands-parents s'y opposent. Ils se sont attachés à leurs petits-enfants qu'ils ont élevés comme leur propre enfant. Certains craignent également parfois que l'enfant ne soit pas bien accueilli par un homme qui n'est pas son père.

D'un autre côté, la garde est demandée par le père, soit après une séparation, soit s'il n'y a jamais eu de vie commune, quand le père a obtenu une situation matérielle et souvent matrimoniale stable, car il faut en général une femme pour élever les enfants. Ainsi, parmi les treize enfants qui vivent avec un père qui n'est pas en union (célibataire ou en rupture d'union), la plupart sont dans des ménages où il y a des femmes pour s'occuper d'eux, soit leur grand-mère paternelle, soit une tante paternelle, soit une sœur aînée. Il n'y a qu'une petite fille de trois ans qui vit seule avec son père et son oncle, qui travaillent tous les deux, et on peut supposer qu'une domestique ou une parente vient s'occuper d'elle pendant la journée. C'est

<sup>4</sup> Il y a en effet, traditionnellement, au Gabon des attitudes conventionnelles entre personnes apparentées. Il y a des parents que l'on respecte et d'autres que l'on plaisante, dont on se moque gentiment, avec lesquels on a une relation empreinte de liberté (Mayer, 1992).

aussi souvent le cas quand la mère se remarie ou a une nouvelle union stable, car le nouveau conjoint ne souhaite pas toujours élever les enfants de sa compagne, ou c'est le père qui ne veut pas que ses enfants soient élevés par un autre homme. Une autre raison peut être également que le père n'arrive pas à avoir d'autres enfants dans sa nouvelle union.

## 2.5 Des enfants reconnus par leur père

Quasiment tous les enfants ont été reconnus par leur père<sup>5</sup>. C'est le cas de tous les enfants qui vivent avec leur père, alors que cela concerne un peu moins les enfants élevés par leur mère uniquement (90% d'après les femmes et 89% d'après les hommes) et surtout ceux qui sont élevés par d'autres parents (respectivement 86% et 77%).

On a demandé aux femmes et aux hommes la raison de la non reconnaissance de leur premier enfant quand c'était le cas, c'est-à-dire pour 13% des premiers enfants des femmes et 12% de ceux des hommes. Les hommes ont mis en avant le fait qu'ils n'étaient pas sûrs de leur paternité, l'éloignement et la non information par la mère, ainsi que le désaccord de leurs propres parents. Pour les femmes, les raisons liées au refus des deux familles sont les plus importantes. Le refus du père est aussi avancé. En fait, il s'agit souvent d'enfants nés hors-union ou plutôt issus d'unions sans co-résidence et les parents des deux jeunes gens n'étaient en général pas au courant de leur relation. En effet, les deux-tiers des premiers rapports sexuels des femmes et les trois-quarts de ceux des hommes ont eu lieu à l'insu de leur famille (Mouvagha-Sow, 2002a). Les jeunes filles n'osent pas dire à leurs parents qui est le géniteur de peur que ceux-ci réagissent mal envers lui. De la même façon, les jeunes hommes craignent la réaction de leurs parents, car ceux-ci vont devoir au minimum payer « le trousseau » (la layette). En effet, il est entré dans les mœurs au Gabon que le père et/ou sa famille prennent en charge la layette du nouveau-né et souvent les frais liés à la grossesse et à l'accouchement. Certains pères ne sont pas sûrs non plus de leur paternité, car comme beaucoup de femmes me l'ont dit lors d'entretiens semi-directifs en 1997, leur première grossesse est arrivée au tout début de leur vie sexuelle et parfois même après un seul rapport sexuel.

Dans l'ensemble, les pères ont bien payé le « trousseau » de la majorité de leurs enfants et ceci est le cas de tous les enfants qu'ils élèvent.

## 2.6 Le maintien des liens entre les pères absents et leurs enfants : des déclarations différentes des hommes et des femmes

On a demandé aux femmes et aux hommes si les pères qui ne vivent pas avec leurs enfants ont des contacts avec eux. Les mères nous ont répondu que 60% de leurs enfants voyaient leur père régulièrement. D'après les pères, le lien est mieux maintenu. Ils sont en contact avec 82% de leurs enfants.

Il aurait été également intéressant de demander aux mères si elles étaient en contact avec leurs enfants élevés par leur père. En effet, lors de nos entretiens, on nous a rapporté que certains pères interdisaient à leurs enfants de voir leur mère. En général, les femmes se disaient que, de toutes façons, « un enfant cherchera toujours qui est sa mère ».

En outre, tous les pères qui vivent avec leurs enfants participent évidemment aux frais d'éducation. Ce n'est pas le cas quand ils ne vivent pas ensemble. En effet, les mères qui élèvent seules leurs enfants ont une aide des pères pour 46% des enfants seulement et, d'après les femmes, seuls 43% des enfants élevés par d'autres parents bénéficient d'une aide financière

---

<sup>5</sup> Il faut préciser que la reconnaissance des enfants par leur père n'implique pas forcément qu'ils porteront son nom. En effet, traditionnellement, au Gabon, un nombre réduit de noms circulent au sein des lignages et on donne aux nouveaux-nés le nom d'un ancêtre décédé. Ce n'est qu'avec l'occidentalisation et le renforcement du rôle paternel dans la législation moderne que de plus en plus d'hommes donnent leur nom à leurs enfants, souvent accolé au nom « traditionnel ».

de leur père. De leur côté, les pères affirment qu'ils participent financièrement à l'éducation de 81% de leurs enfants élevés par leur mère et de 77% de ceux confiés à d'autres parents.

### **3. Un environnement familial qui varie selon les caractéristiques des enfants**

Nous allons nous intéresser au type d'environnement familial des enfants selon leur sexe, leur âge et leur rang de naissance, et selon la pluriparentalité.

#### **3.1 Des garçons plus souvent élevés par leur père et des filles par leur mère**

Les pères seuls élèvent un peu plus souvent des garçons que des filles (29 contre 23 d'après les femmes et 27 contre 20 d'après les hommes), alors que les mères seules s'occupent plus souvent de filles que de garçons (respectivement 151 contre 128 et 100 contre 94). Ce phénomène a également été observé dans d'autres pays africains (McDaniel et Zulu, 1996).

*Par ailleurs, dans les raisons avancées par les femmes pour confier leur enfant à leur père, la décision du père revient plus souvent quand il s'agit d'un garçon que lorsqu'il s'agit d'une fille (15 contre 6).*

Il n'y a pas de différence significative au sujet des contacts entre le père absent et ses enfants selon leur sexe. Les pères voient à peu près autant leurs filles que leurs garçons avec lesquels ils ne vivent pas. En revanche, ils participent financièrement un peu plus souvent à l'éducation des garçons que des filles. D'après les femmes, les pères s'occupent de 50% des garçons qu'elles élèvent seules et de seulement 43% des filles. D'après les pères eux-mêmes, ils participent aux frais d'éducation de 85% de leurs fils élevés par leur mère et de 77% de leurs filles dans la même situation. Ces résultats concordent avec une préférence des hommes pour les garçons (Mouvagha-Sow, 2002b).

#### **3.2 Des jeunes enfants plus souvent élevés par leur mère que par leur père**

Nous avons distingué deux groupes d'âges, les enfants de moins de 6 ans et les enfants de 6 à 17 ans. En effet, tout d'abord, comme on l'a vu plus haut, en cas de séparation ou de divorce, les enfants sont supposés vivre avec leur mère jusqu'à 5 ans révolus et rejoindre le domicile de leur père à partir de 6 ans. En outre, la scolarité est obligatoire à partir de 6 ans et elle entraîne des frais supplémentaires. Cela peut avoir un effet sur la garde de l'enfant.

On observe que les pères seuls élèvent majoritairement des enfants d'au moins 6 ans (81%). Les différences sont encore plus fortes d'après l'enquête auprès des femmes, où parmi les enfants élevés par leur seul père, seuls 8% ont moins de 6 ans. On peut supposer que nonobstant la législation en cours, de toutes façons, les hommes comme les femmes considèrent que la prise en charge des enfants en bas âge est plus du ressort de leur mère que de leur père. En France également (Villeneuve-Gokalp, 1994) et dans d'autres pays africains (McDaniel et Zulu, 1996), les jeunes enfants sont moins souvent séparés de leur mère et les plus âgés vivent plus souvent avec leur père.

En revanche, quand les pères ne vivent pas avec leurs enfants, le lien est plus souvent maintenu avec les jeunes enfants. En effet, d'après les femmes, 75% des enfants de moins de 6 ans voient régulièrement leur père alors que ce n'est le cas que de 53% des enfants de 6 ans et plus. L'écart est moins grand d'après les hommes, mais est toujours significatif (86% des enfants de moins de 6 ans et 79% de ceux de 6 ans et plus). On peut supposer que plus les enfants sont jeunes, moins le lien a eu le temps de se distendre.

D'après les pères, il n'y a pas de différence dans leur participation aux frais d'éducation selon l'âge de l'enfant. En revanche, les mères affirment qu'elles sont beaucoup plus souvent aidées par les pères pour les frais d'éducation des jeunes enfants qu'elles élèvent. Les pères participent pour 66% des enfants de moins de 6 ans et pour seulement 35% des enfants plus âgés. A lors que les dépenses sont plus importantes pour les enfants scolarisés. On peut supposer que, là aussi, le temps joue en défaveur du maintien du lien entre les enfants et leur père.

### 3.3 Des aînés moins souvent élevés par leur père

Au moment de l'enquête, on observe une différence d'environnement familial entre les premiers enfants et les suivants. En effet, les aînés ont moins souvent été élevés par leurs deux parents (29% des enfants des femmes et 23% de ceux des hommes) ou par leur père seul (respectivement, 5% et 7%) et plus souvent par leur mère uniquement (respectivement, 52% et 56%) et relativement souvent par d'autres personnes (respectivement, 14% et 13%). Il faut noter que le premier enfant est, en général, né avant que la dot ne soit acquittée. En effet, seuls 10% des premiers enfants des femmes et des hommes enquêtés sont nés après le règlement d'une compensation matrimoniale. Chez les ethnies patrilinéaires, ces aînés appartiennent donc au patrilignage de leur mère. Les grands-parents considèrent donc parfois que cet enfant leur revient. C'est chez les deuxièmes et les troisièmes enfants que l'on trouve la plus forte proportion d'enfants élevés uniquement par leur père (entre 9% et 23%). C'est à partir des quatrièmes enfants que ceux-ci sont au minimum 60% à être élevés par leurs deux parents.

Ainsi, pour les femmes comme pour les hommes, c'est environ un quart des premiers ou uniques enfants qui vivent avec leurs deux parents, alors que c'est le cas de la moitié des deuxièmes enfants et de plus de 60% des enfants suivants. Ce résultat confirme bien l'hypothèse du cycle de vie. Les premiers enfants sont, en général, conçus au sein d'unions sans cohabitation ou même hors union. En effet, les hommes ont leur premier enfant relativement jeunes (la moitié avant 25 ans), alors qu'ils ne sont pas encore en mesure de s'en occuper et ceux-ci sont donc principalement à la charge de leur mère ou de la famille de celle-ci. Les enfants suivants arrivent plus souvent quand les hommes et les femmes sont à même de les prendre en charge et plus souvent au sein d'unions stables.

### 3.4 Une influence de la pluripaternité et de la plurimaternité

On observe, bien évidemment, que les enfants des femmes dans une telle situation sont plus souvent élevés par leur mère uniquement (45% contre 27%) ou leur père (10% contre 4%) et moins souvent par leurs deux parents (40% contre 62%). On constate le même phénomène pour les enfants des hommes.

## 4. Un environnement familial qui varie selon les caractéristiques des parents

On va observer, au niveau bivarié, les différences d'environnement familial des enfants selon quelques caractéristiques de leur mère ou de leur père qui nous ont semblé les plus intéressantes.

### 4.1 Le groupe d'âges

Les enfants des jeunes filles de 15-19 ans sont très majoritairement élevées par elles uniquement (77%). Les autres enfants vivent avec leurs deux parents ou avec d'autres personnes et aucun ne vit uniquement avec son père. Plus les femmes sont âgées, moins souvent elles se retrouvent seules à élever leurs enfants (42% des enfants des femmes de 20-29 ans et 23% de ceux des femmes de 40-49 ans). Parallèlement, leurs enfants sont plus souvent élevés par leurs deux parents (40% des enfants dont la mère à 20-29 ans et 63% de ceux dont la mère a 40-49 ans).

On observe également une relation significative entre le groupe d'âges des hommes et l'environnement familial de leurs enfants. En effet, les enfants des jeunes hommes de 15-19 ans sont majoritairement élevés par leur mère seule (75%). Cependant, seuls douze enfants ont un père de moins de 20 ans au moment de l'enquête. C'est à partir de la trentaine que les hommes élèvent plus souvent leurs enfants en commun avec leur mère. C'est aussi à cet âge-là que l'on compte le plus d'enfants élevés uniquement par leur père (12%). Les enfants confiés à d'autres personnes sont, en revanche, moins nombreux à ce moment.

## 4.2 La situation matrimoniale

Au moment de leur naissance, un tiers des enfants avaient une mère mariée, et on peut l'imaginer, c'était avec leur père. C'était le cas de 43% des enfants des hommes. Cependant, on peut supposer qu'une partie des enfants n'ont pas été conçus avec une femme légitime mais avec un « deuxième bureau » ou une partenaire occasionnelle. La plupart des autres enfants sont arrivés au sein d'unions informelles (62% des enfants des femmes et 52% des enfants des hommes) et, dans une bonne proportion, d'unions sans co-résidence (la moitié des unions informelles des femmes, notamment), qui sont relativement fréquentes et sont fécondes (Mouvagha-Sow, 2001).

Très logiquement, ce sont les enfants dont la mère s'est déclarée célibataire au moment de l'enquête qui vivent majoritairement avec celle-ci uniquement (83%) ou bien avec d'autres personnes (12%). Ceux dont la mère est en union libre sont plus nombreux à vivre avec leurs deux parents (47%) ou leur père seul (10%), mais ils sont quand même un tiers à être élevés uniquement par leur mère. C'est quand la mère est mariée que les enfants bénéficient principalement de l'éducation de leurs deux parents (80%). Enfin quand la mère est en rupture d'union, les deux tiers des enfants sont avec elle et quasiment tous les autres avec leur père.

Les enfants élevés par leur père seul sont plus nombreux chez les enfants de père en rupture d'union (63%). Cependant huit enfants seulement ont un père dans cette situation. Les enfants dont le père est célibataire sont majoritairement élevés par leur mère uniquement (79%). Ceux dont le père est en union libre vivent plutôt avec leur mère seule (44%) ou leurs deux parents (35%). Enfin, les enfants dont le père est marié sont plus souvent élevés par leurs deux parents (64%), mais un quart d'entre eux vivent uniquement avec leur mère et 7% seulement avec leur père.

La différence entre l'union libre et le mariage est intéressante. En effet, un des facteurs déterminants du mariage, du point de vue des hommes, est le fait que l'union ait été féconde, mais c'est aussi un facteur qui joue sur la cohabitation (Mouvagha-Sow, 2001).

## 4.3 Le niveau d'instruction

Au Gabon, le niveau d'instruction est relativement élevé par rapport aux autres pays africains et la scolarisation obligatoire concerne actuellement plus de 90% des filles et des garçons en âge scolaire (de 6 à 16 ans)<sup>6</sup>.

Ce sont les enfants dont les mères ont un niveau d'instruction supérieur qui vivent le plus souvent avec leurs deux parents (62%). À l'inverse ces enfants vivent moins souvent uniquement avec leur mère (22%). C'est aussi ces enfants qui sont les plus nombreux à vivre uniquement avec leur père (10%).

On observe des résultats totalement différents d'après les hommes. Ce sont les enfants dont le père a un niveau primaire qui vivent le plus souvent avec leurs deux parents (59%), alors que c'est parmi les enfants dont le père a un niveau supérieur qu'on trouve la plus grande proportion d'enfants élevés par leur mère uniquement (48%) et ce sont ceux dont le père a atteint le lycée qui sont plus souvent élevés par leur père seul (15%).

---

<sup>6</sup> Cependant, le système éducatif est peu performant et les redoublements sont nombreux. Ainsi, les personnes sont scolarisées à des âges avancés sans pour autant avoir un niveau d'instruction très élevé. Les personnes que nous avons enquêtées sont relativement bien instruites. 22% des femmes et 14% des hommes ont un niveau primaire, 53% des femmes et 45% des hommes, un niveau secondaire 1<sup>er</sup> cycle, 17% des femmes et 26% des hommes, un niveau secondaire 2<sup>ème</sup> cycle et 8% des femmes et 15% des hommes un niveau supérieur.

#### 4.4 La situation d'activité

On constate pratiquement la même répartition des enfants selon que la mère travaille ou est au foyer. Un peu plus de la moitié des enfants vivent alors avec leurs deux parents et le tiers avec leur mère uniquement. En revanche, les enfants dont la mère est encore scolarisée sont beaucoup plus souvent élevés par leur mère seule (65%) ou par d'autres personnes (10%) et peu par leurs deux parents (24%) ou leur père seul (2%). Il s'agit certainement de premiers enfants, que le père n'est pas en mesure d'assumer. Enfin, les enfants dont la mère est au chômage (ou invalide) sont aussi nombreux à être élevés par leurs deux parents (44%) que par leur mère seule (45%).

Ce sont les enfants dont le père travaille qui sont les plus nombreux à vivre avec leurs deux parents (55%). A l'inverse, la moitié des enfants dont le père est chômeur et 91% des enfants dont le père est scolarisé vivent uniquement avec leur mère.

#### 4.5 L'environnement familial de la mère ou du père

On observe bien une relation significative entre l'environnement familial des mères pendant leur enfance et celui de leurs enfants. Les femmes qui ont été élevées par leur mère seule élèvent elles-mêmes plus souvent leurs enfants (44% des enfants).

Chez les hommes, les enfants dont le père a été élevé par ses deux parents sont plus souvent élevés également par leurs deux parents (50%). Ceux dont le père a été élevé par son père sont aussi plus souvent élevés par leur père (15%). Cependant, les écarts ne sont pas significatifs.

### 5. Les déterminants de l'éducation des enfants par leur père

Nous avons réalisé des régressions logistiques afin d'identifier quels sont les facteurs déterminant, toutes choses égales par ailleurs, l'éducation des enfants par leur père. Nous distinguerons les enfants qui vivent avec leurs deux parents de ceux qui vivent uniquement avec leur père. Dans les modèles réalisés à partir de l'enquête Femmes, nous avons exclu les neuf enfants dont le père est décédé (tableau 4).

#### 5.1 Les enfants élevés par leurs deux parents

Les enfants qui vivent avec leurs deux parents ont plus souvent moins de 6 ans que les autres, d'après les mères comme d'après les pères. On peut supposer que cela vient du fait que plus l'enfant est jeune, plus l'union de ses parents est récente et donc moins elle a eu le temps de se rompre. Par ailleurs, les aînés ont une probabilité plus faible que les enfants suivants d'être élevés par leurs deux parents, car ils sont souvent issus d'unions sans cohabitation ou de relations occasionnelles. On observe évidemment la même situation pour les enfants qui ont au moins un demi-frère ou une demi-sœur.

En ce qui concerne les caractéristiques des mères, l'on observe que le risque est plus faible que les enfants vivent avec leurs deux parents quand les femmes sont très jeunes (moins de 20 ans), ce qui s'explique par l'entrée tardive en union cohabitante. C'est également le cas quand elles ont passé leur enfance en milieu rural ou quand elles vivent dans le quartier populaire. Enfin, le facteur le plus discriminant est la situation matrimoniale. Les enfants dont la mère est en union libre et, plus encore, ceux dont la mère est mariée, ont un risque beaucoup plus important que ceux dont la mère s'est déclarée célibataire de vivre avec leurs deux parents. En outre, les enfants dont la mère est Kota-Kélé ou Nzabi-Duma (groupes ethniques majoritairement matrilineaires) vivent plus souvent avec leurs deux parents que ceux dont la mère est Fang (ethnie patrilineaire).

En ce qui concerne les caractéristiques des pères, on observe que les enfants de père Kota-Kélé ou Shira-Punu (groupes ethniques majoritairement matrilineaires) ont plus de chances que ceux dont le père est Fang de vivre avec leurs deux parents. Le facteur de loin le plus déterminant, comme pour les mères, est la situation matrimoniale des pères. Les enfants dont le père est marié ou est en union libre ont plus de chances que ceux dont le père est célibataire de vivre avec leurs deux parents. En revanche, les enfants dont le père a fait des études supérieures vivent moins souvent avec leurs deux parents que ceux dont le père est de niveau primaire. Enfin, la probabilité est moins grande quand le père est chômeur, a passé son enfance dans une ville de province ou vit dans le quartier populaire.

TABLEAU 4. RÉGRESSION LOGISTIQUE DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS PAR LEUR PÈRE :

Variables indépendantes	Risques relatifs			
	Les deux parents		Le père uniquement	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>Sexe de l'enfant</i>				
Fille	Référence	Référence	Référence	Référence
Garçon	1,258	0,711	1,399	2,679 **
<i>Groupe d'âges de l'enfant</i>				
0-5 ans	6,012 ***	1,905 **	0,131 ***	0,194 ***
6-17 ans	Référence	Référence	Référence	Référence
<i>Rang de naissance enfant</i>				
Aîné	0,283***	0,387 ***	0,737	0,559
Cadet	Référence	Référence	Référence	Référence
<i>A demi-frère (sœur)</i>				
Oui	0,164 ***	0,192 ***	2,925 **	9,910 ***
Non	Référence	Référence	Référence	Référence
<i>Groupe d'âges du parent</i>				
15-19 ans	0,092 **	0,401	-	126,820 **
20-29 ans	0,474 *	0,747	1,090	46,353 **
30-39 ans	1,026	0,728	0,979	81,089 ***
40-49 ans	Référence	1,223	Référence	24,516 **
50-59 ans	-	Référence	-	Référence
<i>Ethnie du parent</i>				
Fang	Référence	Référence	Référence	Référence
Kota-Kélé	2,199 *	4,574 **	0,874	-
Mbédé-Téké	0,443	1,419	6,436 **	1,058
Myéné	1,479	3,499	0,441	19,389 *
Nzabi-Duma	1,996 *	1,788	1,373	1,390
Okandé-Tsogho	5,627	2,480	-	61,430 ***
Shira-Punu	1,092	2,005 *	2,027	1,217
Naturalisé	0,451	-	-	-

TABLEAU 4. RÉGRESSION LOGISTIQUE DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS PAR LEUR PÈRE (SUITE):

Variables indépendantes	Risques relatifs			
	Les deux parents		Le père uniquement	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>Niveau instruction parent</i>				
Primaire	Référence	Référence	Référence	Référence
Secondaire 1	1,391	0,505	0,888	0,386
Secondaire 2	0,670	0,650	1,372	1,612
Supérieur	0,386	0,220 **	2,376	0,505
<i>Lieu de résidence pendant l'enfance du parent</i>				
Libreville	Référence	Référence	Référence	Référence
Port-Gentil	0,466	0,499	-	0,090
Autre chef-lieu	1,045	0,414 **	1,125	0,297 *
Autre ville	0,457 **	0,277 ***	1,565	1,208
Village	0,199 ***	0,765	1,947	2,416
Étranger	1,216	0,800	-	-
<i>Situation matrimoniale</i>				
Célibataire	Référence	Référence	Référence	Référence
En union libre	106,709 ***	2.10 +14***	2,593	1,380
Marié	684,852 ***	8.10 +14**	0,324	1,095
En rupture d'union	-	-	4,945 **	245,624 ***
<i>Situation d'activité de la mère</i>				
Occupée	Référence		Référence	
Élève/étudiante	3,018		1,501	
Femme au foyer	0,630		3,258 **	
Autre inactive	0,466		0,483	
<i>Situation d'activité du père</i>				
Occupé		Référence		Référence
Élève/étudiant		2. 10 -07		2,474
Chômeur		0,381 ***		2,256
Autre inactif		0,214		11,108 *
<i>Quartier du parent</i>				
Populaire	0,500 **	0,464 **	1,048	1,388
Moyen	Référence	Référence	Référence	Référence
Résidentiel	0,625	0,516	9,790 ***	0,952
<i>Environnement familial du parent</i>				
Ses deux parents	Référence	Référence	Référence	Référence
Sa mère uniquement	0,756	0,813	0,169 **	0,779
Son père uniquement	3,252 **	1,406	0,314	1,311
Une autre personne	0,747	0,816	0,564	1,718
<i>Position du parent dans le ménage</i>				
Chef de ménage	0,147 ***	Référence	2,934 **	Référence
Dépendant	0,109 ***	0,480	2,867	1,240
Conjointe du chef	Référence	-	Référence	-
<i>Nombre d'observations</i>	732	481	661	459
*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10%.				
Source : EFL 1999				

## 5.2 Les enfants élevés par leur père uniquement

D'après les femmes et les hommes, l'âge des enfants a un effet significatif. En effet, les enfants en bas âge (moins de 6 ans) ont un risque plus faible que les autres d'être élevés uniquement par leur père. Par ailleurs, d'après les hommes, les fils ont plus de deux fois plus de chances d'être élevés par leur père que les filles. Enfin, la probabilité est beaucoup plus grande quand le père a eu des enfants avec plusieurs femmes.

En ce qui concerne les caractéristiques des mères, les enfants de mère Mbédé-Téké (ethnies matrilineaires) sont plus souvent confiés à leur père que ceux dont la mère est Fang (ethnie patrilinéaire). Le risque est également plus important quand la mère est en rupture d'union, est femme au foyer ou vit dans le quartier résidentiel. En revanche, les enfants dont la mère a passé son enfance avec sa mère uniquement sont moins souvent élevés par leur père seul.

Concernant les caractéristiques des pères, l'on observe que plus les enfants ont des pères jeunes, plus ils ont de chances de vivre avec eux. Les enfants de père Myéné ou Okandé-Tsogho (groupes ethniques majoritairement matrilineaires<sup>7</sup>) ont plus de risques que ceux dont le père est Fang (ethnie patrilinéaire) de vivre uniquement avec lui. En outre, le risque est beaucoup plus élevé quand le père est en rupture d'union, mais plus faible quand le père a été socialisé dans un chef-lieu de province.

## 6. Vue d'ensemble et conclusion

A peine la moitié des enfants vivent avec leurs deux parents et la majorité des autres sont élevés par leur mère uniquement. Les pères semblent avoir, dans leur enfance, bénéficié plus souvent de l'éducation de leur père que leurs propres enfants, ce qui n'est pas le cas des mères. De même, ils élèvent plus souvent leurs fils que leurs filles. Par ailleurs, les pères qui ne vivent pas avec leurs enfants ne respectent pas toujours l'obligation légale d'entretien et ne maintiennent pas toujours le contact, même s'ils les ont reconnus et s'ils ont pris en charge le « trousseau » (la layette).

Finalement, les enfants élevés par leur père, en commun avec leur mère, sont plus souvent de jeunes enfants et moins souvent des aînés. Cette situation concerne moins les enfants dont la mère est très jeune ou ceux dont l'un des parents est de milieu populaire ou a été socialisé en province. Elle concerne plus souvent les enfants de mère et/ou de père d'ethnies matrilineaires que ceux d'ethnies patrilinéaires. Le facteur le plus discriminant est la situation matrimoniale des parents. En effet, une condition nécessaire pour que les enfants vivent avec leurs deux parents est bien évidemment que ceux-ci cohabitent. Cependant, ce n'est pas une condition suffisante, car certains parents qui vivent ensemble peuvent être amenés à confier un de leurs enfants pour diverses raisons. Le confiage se fait, en effet, souvent à la demande de la personne qui accueillera l'enfant. Ce peut être, par exemple, le cas d'une femme stérile, qui a peu d'enfants ou des enfants de même sexe.

De leur côté, les enfants sont élevés par leur père uniquement à la suite d'une séparation ou d'une union sans cohabitation. Ils sont moins souvent en bas âge, comme la législation gabonaise le recommande et les normes sociales le prescrivent, et leur mère est souvent dans une situation difficile au moment de l'enquête (en rupture d'union et/ou sans travail). Contrairement à ce qu'on attendait, cette situation semble concerner plus souvent les enfants de mère ou de père d'ethnies matrilineaires que ceux d'ethnies patrilinéaires.

En conclusion, l'éducation des enfants par leur père ne semble répondre ni aux normes traditionnelles, ni à la législation moderne, sauf en ce qui concerne l'âge des enfants. L'implication des pères dans l'éducation de leurs enfants ou dans leur prise en charge financière

<sup>7</sup> Cependant, l'ethnie Mpongwé, qui fait partie du groupe Myéné est patrilinéaire, et c'est celle qui est la plus représentée dans ce groupe ethnique à Libreville.

est encore insuffisante. Les hommes ont un désir de descendance plus important que les femmes et une préférence pour les garçons, mais ne semblent pas prêts à endosser entièrement leur rôle de père. Cette situation est certainement à mettre en relation avec l'augmentation des difficultés économiques, qui entraînent notamment une insertion plus difficile sur le marché du travail et une désaffection pour le mariage. Cependant, malgré ces difficultés qu'elles subissent également, les femmes se voient contraintes, de plus en plus, d'assumer seules la responsabilité parentale. On peut supposer que c'est un élément qui les fera réfléchir, à l'avenir, sur le coût d'opportunité d'une naissance supplémentaire.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDRO A., 2000. « La maîtrise de la reproduction, un enjeu majeur des rapports de genre », in : « Rapports de genre et questions de population. II. Genre, population et développement » (M. Bozon et Th. Locoh dir.), *Dossiers et Recherches*, INED, Paris, n° 85, pp. 95-104.
- ANTOINE Ph. et GUILLAUME A., 1984. « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in : *Les familles d'aujourd'hui* (AIDELF ed.), Genève, AIDELF, pp. 289-297.
- CHARBIT Y., 1987. « Famille et nuptialité dans la Caraïbe », *Travaux et Documents*, Cahier n° 114, Paris, INED-PUF, 412 p.
- ELA J.-M., 1995. « Fécondité, structures sociales et fonctions dynamiques de l'imaginaire en Afrique Noire », in : *Sociologie des populations* (H. Gérard et V. Piché dir.), Montréal, PUM/AUPELF-UREF, pp. 189-215.
- FERRAND M., 2001. « Du droit des pères aux pouvoirs des mères », in : *Masculin-féminin : Questions pour les sciences de l'homme* (J. Laufer, C. Marry et M. Maruani eds.), Paris, PUF, pp. 187-209.
- GRANET F., 2000. « Le père au regard du droit », in : *Histoire des Pères et de la Paternité* (J. Delumeau et D. Roche dir.), Paris, Larousse-HER, pp. 439-462.
- ISIUGO-ABANIHE U.C., 1985. « Child Fosterage in West Africa », *Population and Development Review*, 11, 1, pp. 53-73.
- MAYER R., 1992. *Histoire de la famille gabonaise*, Libreville, Centre Culturel Français Saint-Exupéry/Sépia, 261 p.
- MACDANIEL A. et ZULU E., 1996. « Mothers, fathers, and children : regional patterns in child-parent residence in sub-Saharan Africa », *Étude de la population africaine*, UEPA/UAPS, 11, pp. 1-28.
- MOUVAGHA M., 1995. « Le placement des enfants au Gabon », mémoire de DEA de démographie sociale, Université de Paris X-Nanterre, 93 p.
- MOUVAGHA-SOW M., 2001. « Changements matrimoniaux et rapports de genre au Gabon », in : *Systèmes de genre et questions de populations en Afrique* (Th. Locoh, N. Koffi et P. Makinwa-Adebusoye eds.), 22 p., (communication présentée au colloque international « Genre, population et développement en Afrique », Abidjan, 16-21 juillet 2001, à paraître en 2003)
- MOUVAGHA-SOW M., 2002a. « Caractéristiques et évolution de l'initiation sexuelle au Gabon », communication présentée au colloque de Nanterre, 1-2 octobre 2002, 15 p. (à paraître dans Documents de travail de l'INED en 2003).

- MOUVAGHA-SOW M., 2002b. *Processus matrimoniaux et procréation à Libreville (Gabon)*, Thèse de doctorat en démographie, sous la direction de Thérèse Locoh, Université de Paris X-Nanterre, 588 p.
- PAGE H.J., 1986. *Child-bearing versus child-rearing : co-residence of mothers and children in sub-saharan Africa*, Bruxelles, Interuniversity Programme in Demography, 34 p. multigr.
- RÉPUBLIQUE GABONAISE ed, 1981. *Code civil. Première partie*, Direction des Publications Officielles, Libreville, 123 p.
- RÉPUBLIQUE GABONAISE ed, 1990. *Code civil. Deuxième partie*, Direction des Publications Officielles, Libreville, 42 p.
- RÉPUBLIQUE GABONAISE ed., 1995. Enquête Budget Consommation. Les conditions de vie des populations africaines à Libreville et Port-Gentil, tome I « Analyse », Libreville, 294 p.
- RÉPUBLIQUE GABONAISE ed., 2001. *Enquête Démographique et de Santé Gabon 2000*, Macro-international, 372 p.
- TABET P., 1998. *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, L'Harmattan, Paris, 206 p.
- VANDERSMEERSCH C., 2000. *Les enfants confiés au Sénégal*, Thèse de doctorat en démographie économique, sous la direction de Thérèse Locoh, Institut d'Études Politiques, 502 p. + annexes.
- VILLENEUVE-GOKALP C., 1994. « Situations et biographies familiales des enfants », in : « Constances et inconstances de la famille », *Travaux et Documents*, Cahier n° 134, (H. Leridon et C. Villeneuve-Gokalp eds.), Paris, INED-PUF, pp. 197-231.
- VILLENEUVE-GOKALP C., 1999. « La double famille des enfants de parents séparés », *Population*, 1, pp. 9-36.